

16 - Recherche du 1^{ier} conseil municipal d'après-guerre

Que peut nous apporter la constitution du conseil municipal d'après-guerre ?

Réponse : des éléments de compréhension sur les décisions prises pour l'érection du monument aux Morts de la commune.

Pour connaître la nouvelle équipe du conseil municipal élue aux municipales des 30 novembre et 07 décembre 1919, il faut rechercher dans le registre des délibérations la 1^{ière} réunion de ce conseil nouvellement élu (pour La Collancelle le 10 décembre 1919).

Que nous apprend cette liste de 10 personnes NOM et Prénom (avec ajoutés pour l'un l'aîné, pour un autre le plus âgé).

Ensuite il y a le résultat d'un premier vote pour l'élection du maire, qui désigne un secrétaire, puis un second pour l'élection de l'adjoint au maire.

Les identités et 3 fonctions ne nous apprennent rien, **il faut savoir qui ils sont.**

Modalités de recherche pour retrouver les hommes élus au 1^{er} conseil municipal d'après-guerre

Première étape :

Rechercher dans la fiche de recensement de la commune de 1911 si ces gens apparaissent avec les nom et prénom, on obtient le lieu et l'année de naissance.

Deuxième étape :

Si vous avez recherché la liste complète des hommes disponibles pour la grande guerre, la consulter –

vous récupérez des identités d'hommes :

- ayant fait la guerre et qui en sont revenus, (pour La Collancelle : 4)
- dans les G.V.C. (Gardes des Voies de Communications) (pour La Collancelle : 2)

Troisième étape :

Avec les années de naissance rechercher dans les fiches matricules (année + 20 ans), et se focaliser sur son lieu de naissance, le lieu d'habitation, le lieu de résidence de ses parents et enfin sur les changements de résidences –

vous récupérez de nouvelles identités d'hommes :

- trop vieux, (pour La Collancelle : 3 nés en 1840 - 1853 et 1862)
- non rappelés (pour La Collancelle : 1 né 1867 classe 1887)

Quatrième étape :

Faire la synthèse de tout cela pour avoir la cartographie la plus précise.

Au résultat 10 conseillers retrouvés sur 10,

Cinquième étape :

Dans cette nouvelle équipe communale, il y a certainement des personnes de l'ancien conseil. Donc même procédure que pour la première étape mais pour les scrutins des 5 et 12 mai 1912.

(pour La Collancelle sur les 10 élus de 1919 il y en a 4 sortants de 1912)